

Handisub®

RAPPELS

Avant chaque mise en place
D'une session de formation de moniteur « HANDISUB ».

Ne pas oublier.



Extrait du MFT - PESH

SOMMAIRE

1. Organisation générale	3
a. <i>ENSEIGNANT POUR PLONGEUR EN SITUATION DE HANDICAP MODERE « EH1 »</i>	<i>3</i>
b. <i>ENSEIGNANT POUR PLONGEUR EN SITUATION DE HANDICAP MAJEUR « EH2 »</i>	<i>3</i>
c. <i>MONITEUR FORMATEUR D'ENSEIGNANT POUR PLONGEUR EN SITUATION DE HANDICAP «MFEH1 »</i>	<i>4</i>
2. MISE EN PLACE POUR LES ENSEIGNANTS.....	5
a. <i>ENSEIGNANT POUR PLONGEUR EN SITUATION DE HANDICAP MODERE « EH1 »</i>	<i>5</i>
b. <i>CONTENUS DE FORMATION « EH1 ».....</i>	<i>6</i>
c. <i>FORMATION SUPERIEURE « EH2 » (enseignant pour plongeur en situation de handicap majeur)</i>	<i>8</i>
d. <i>ENSEIGNANT POUR PLONGEUR EN SITUATION DE HANDICAP MAJEUR « EH2 »</i>	<i>8</i>
e. <i>CONTENUS DE FORMATION « EH2 ».....</i>	<i>10</i>
3. MISE EN PLACE POUR FORMATEURS D'ENSEIGNANTS	12
a. <i>LES FORMATEURS D'ENSEIGNANTS POUR PESH – MFEH1 ET MFEH2</i>	<i>12</i>
b. <i>MONITEUR FORMATEUR D'ENSEIGNANTS POUR PESH – MFEH1</i>	<i>13</i>
c. <i>CONTENUS DE FORMATION MFEH1</i>	<i>14</i>
4. CONCLUSION.....	15
a. <i>STAGE DE FORMATION EH1</i>	<i>15</i>
b. <i>STAGE DE FORMATION EH2.....</i>	<i>15</i>
c. <i>STAGE DE FORMATION MFEH1.....</i>	<i>15</i>



1. Organisation générale

a. ENSEIGNANT POUR PLONGEUR EN SITUATION DE HANDICAP MODERE « EH1 »

ORGANISATION GENERALE

Les sessions d'EH1 sont organisées à l'échelon des clubs ou des structures commerciales agréées, des CODEP, ou des Comités Régionaux et Inter Régionaux, sous la forme d'une évaluation formative ou sous la forme d'un examen ponctuel. Ce stage se déroule sur 2 jours consécutifs ou pas comprenant la partie théorique et 2 plongées (dont 1 en situations handicapantes pour les stagiaires, et 1 avec des plongeurs en situation de handicap modéré).

La formation peut être effectuée en milieu artificiel.

L'organisateur doit avertir le Président de la CTR au moins un mois avant la session.

FORAMTEURS ET JURY

Au moins un MFEH1 FFEISSM, nommé par le Président de la CTR ou par son représentant.

Lorsque le stage reçoit des stagiaires Moniteur Formateur (MFEH), un MFEH2 doit être présent.

La constitution d'une équipe de formateurs est à privilégier. L'accueil de « personnes ressources » spécialisées dans le handicap moteur ou sensoriel est possible (spécialistes de la CMPN, spécialistes ou médecins de la FFH, spécialistes ou médecins rééducateurs ...).

b. ENSEIGNANT POUR PLONGEUR EN SITUATION DE HANDICAP MAJEUR « EH2 »

ORGANISATION GENERALE

Les sessions de formation et évaluation EH2 sont organisées à l'échelon des clubs ou des structures commerciales agréées, des CODEP, ou des Comités Régionaux et Inter Régionaux, en formation continue ou sous la forme d'une évaluation formative ponctuelle.

La formation doit s'effectuer majoritairement en milieu naturel.

L'organisateur doit avertir le Président de la CTR au moins un mois avant la session (mention oublier dans le MFT mais qui serait bon de respecter. Car la CTR doit déléguer un représentant et sans renseignement sur le stage la CTR ne pourra pas déléguer son représentant et donc invalidera le stage !!).

FORMATEURS ET JURY

Les Moniteurs Formateurs MFEH1 ou 2 sont les formateurs et les évaluateurs des EH2.

Un Délégué de la CTR - Moniteur Formateur MFEH2 - est présent pendant toute la formation. Il est chargé de vérifier les dossiers des candidats, la conformité du déroulement de la formation et de l'évaluation. Il peut participer à la formation et à l'évaluation des candidats.

La constitution d'une équipe de formateurs est à privilégier. L'accueil de « personnes ressources » spécialisées dans le handicap moteur ou sensoriel est fortement conseillée (spécialistes de la CMPN, spécialistes ou médecins de la FFH, spécialistes ou médecins de la FFSA ...).

C. MONITEUR FORMATEUR D'ENSEIGNANT POUR PLONGEUR EN SITUATION DE HANDICAP «MFEH1 »

MONITEUR FORMATEUR D'ENSEIGNANT POUR PLONGEUR EN SITUATION DE HANDICAP « MFEH1 »

Le stage d'évaluation formative des MFEH1 se déroule pendant une formation de EH2, en présence d'un MFEH2.

Des séances additionnelles à ce stage peuvent exister.

ORGANISATION GENERALE

Les sessions de formation et évaluation MFEH1 **sont organisées par la CTN ou par les Comités Régionaux et Inter Régionaux, à l'occasion d'un stage de EH2.**

La formation doit s'effectuer majoritairement en milieu naturel.

FORMATEURS ET JURY

Les Moniteurs Formateurs MFEH1 ou 2 sont les formateurs et les évaluateurs des MFEH1.

Un Délégué de la CTN ou de la CTR - Moniteur Formateur MFEH2 - est présent pendant toute la formation. Il est chargé de vérifier les dossiers des candidats, la conformité du déroulement de la formation et de l'évaluation. Il peut participer à la formation et à l'évaluation des candidats.

La constitution d'une équipe de formateurs est à privilégier. L'accueil de « personnes ressources » spécialisées dans le handicap moteur ou sensoriel est fortement conseillée (spécialistes de la CMPN, spécialistes ou médecins de la FFH, spécialistes ou médecins de la FFSA ...).

2. MISE EN PLACE POUR LES ENSEIGNANTS

a. ENSEIGNANT POUR PLONGEUR EN SITUATION DE HANDICAP MODERE « EH1 »

ORGANISATION GENERALE

Les sessions d'EH1 sont organisées à l'échelon des clubs ou des structures commerciales agréées, des CODEP, ou des Comités Régionaux et Inter Régionaux, sous la forme d'une évaluation formative ou sous la forme d'un examen ponctuel. Ce stage se déroule sur 2 jours consécutifs ou pas comprenant la partie théorique et 2 plongées (dont 1 en situations handicapantes pour les stagiaires, et 1 avec des plongeurs en situation de handicap modéré).

La formation peut être effectuée en milieu artificiel.

L'organisateur doit avertir le Président de la CTR au moins un mois avant la session.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Etre titulaire d'une licence FFESSM en cours de validité.
- Etre titulaire au minimum du niveau Initiateur Club de la FFESSM.
- Présenter un certificat médical de non-contre indication à la pratique de la plongée subaquatique de moins d'un an délivré par un médecin fédéral ou un médecin spécialisé tel que défini dans l'annexe 1 du Règlement Médical Fédéral, ou un médecin du sport (CES, Capacité ou DU). Ce certificat devra être présenté dès l'entrée en formation.
- Etre titulaire du RIFA P

FORAMTEURS ET JURY

Au moins un MFEH1 FFESSM, nommé par le Président de la CTR ou par son représentant.

Lorsque le stage reçoit des stagiaires Moniteur Formateur (MFEH), un MFEH2 doit être présent.

La constitution d'une équipe de formateurs est à privilégier. L'accueil de « personnes ressources » spécialisées dans le handicap moteur ou sensoriel est possible (spécialistes de la CMPN, spécialistes ou médecins de la FFH, spécialistes ou médecins rééducateurs ...).

DELIVRANCE DE LA QUALIFICATION

La qualification de « EH1 » est délivrée par le club, sous la signature du moniteur MFEH1.

Le club doit enregistrer le brevet sur le site internet <www.ffessm.fr> pour que le siège national puisse éditer la carte EH1 FFESSM/FFH et l'adresser au candidat. Le siège national garde en archive les informations concernant les brevets.

DUPLICATA

Les duplicata des cartes EH1 FFESSM/FFH sont délivrés par le siège national de la FFESSM.

FORMATION ET EVALUATION

Le niveau EH1 atteste de compétences. Ces compétences ou "savoir-faire" caractéristiques de ce niveau sont les conditions **minimales** d'accès aux prérogatives définies conjointement par la FFESSM et la FFH.

Les compétences attendues sont définies par un titre générique (bandeau) qui regroupe des connaissances et des savoir-faire convergents. Ces capacités sont énumérées point par point et sont accompagnées de commentaires permettant d'en établir les limites. Des activités envisageables dans le cadre de l'acquisition des compétences sont définies.

b. CONTENUS DE FORMATION « EH1 »

Compétence n° 1 : PEDAGOGIE THEORIQUE

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
<p>Information médicale. Certificat médical de non contre-indication. Synergie médecin / enseignant. Généralités, définitions (classifications internationales, lois en vigueur...).</p> <p>PESH modéré et majeur. Différents types de déficience. Prévention des risques liés à la plongée PESH modéré.</p>	<p>Définir le profil du médecin de chaque fédération et le protocole du certificat médical de non contre-indication. Définir les limites de compétences entre médecins et enseignants, et l'intérêt d'une collaboration étroite. Différence entre déficience et situation de handicap. Loi de 2005 et spécificités du nouveau code du sport. Principes et intérêts de la distinction PESH modéré et majeur. Définir, (dans les grandes lignes), les différents types de déficience et leurs spécificités (origine, description, évolution...) Fatigue, noyade, ventilation, fausses routes, thermorégulation, désaturation, fragilité cutanée (escarres, moignon...), troubles urinaires, émotivité (facteur E), risques liés au manque d'accessibilité (chutes, chocs...).</p>	<p>Les critères suivants concernant l'ensemble des connaissances, savoir-faire, et savoir être Contenu et mode de cette formation correspondant à une première approche. Si possible, privilégier les échanges avec les stagiaires, les exemples concrets, et les vidéos illustrant les différentes situations de handicap. Equilibre entre information superficielle et surinformation trop complexe. Faire comprendre la singularité de chaque situation de handicap, et la nécessité incontournable des adaptations. Le but ultime n'est pas de former des médecins, mais d'informer les futurs encadrants pour une meilleure collaboration, et une anticipation des spécificités de chaque prise en charge de PESH. Enseigner prioritairement les notions nécessaires à la pratique.</p>
<p>Réglementation. Responsabilité et publics spécifiques. Le Code du Sport, la FFESSM et la FFH. Diplômes et prérogatives. Tests de détermination du handicap en plongée (modéré ou majeur). Les cursus PESH FFESSM/FFH.</p>	<p>Principes de responsabilité dans le cadre de l'enseignement des personnes en situation de handicap. Principes du nouveau Code du Sport. Limites et adaptations pour l'encadrement des PESH. Etat/FFESSM/FFH prérogative d'encadrement selon le diplôme d'origine de l'enseignant. Principes et réalisations des tests préalables pour la détermination du degré de handicap en plongée.</p>	<p>Informé et donner du sens à la notion de responsabilité engagée. Informer sur la place des personnes en situation de handicap dans le nouveau Code du Sport. Définir la notion d'encadrement assisté. Insister sur les autorisations de profondeur.</p>

Compétence n° 2 : PEDAGOGIE PRATIQUE

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
<p>Les différents types de propulsion. Le lestage. Les adaptations des matériels, des bouteilles, des détendeurs et des gilets stabilisateurs. Les techniques de capelage, de décapelage, de mise à l'eau et de remontée sur le bord.</p>	<p>Utiliser le bon sens et la simplicité. Pas de mise en danger du plongeur. Pratiquer en sécurité.</p>	<p>Participation active au stage. N'enseigner que les éléments nécessaires à la pratique de la plongée pour les PESH à handicap modéré. Une mise en danger du PESH est éliminatoire.</p>
<p>Simulation personnelle d'une situation de handicap moteur. Sauvetage d'un PESH.</p>	<p>Chercher à ressentir les nouvelles situations. Effectuer la simulation même en dehors de l'action de plongée. Prise en charge complète de la situation.</p>	<p>Donner du sens. Pas de situations dangereuses, se limiter aux PESH à handicap modéré. Evaluer une situation plausible.</p>

Compétence n° 3 : ORGANISATION D'UN STAGE DE FORMATION

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
<p>Etre capable d'organiser une formation de PESH1.</p>	<p>Progression et planification. Traçabilité.</p>	<p>Informations et méthodes.</p>
<p>Communication et évaluation.</p>	<p>Savoir en faire la publicité.</p>	<p>Utilisation des moyens fédéraux.</p>
<p>Planification selon les possibilités matérielles. Constitution du groupe de travail et du jury.</p>	<p>Trouver les ressources et les équipements. Rassembler les intervenants et les PESH.</p>	<p>Envisager les locations de piscine, bateau, centre, et leurs disponibilités. Contacts et convocations.</p>
<p>Validation des qualifications et émission des cartes FFESSM/FFH Handisub.</p>	<p>Utilisation du site.</p>	<p>Montrer.</p>

c. FORMATION SUPERIEURE « EH2 » (enseignant pour plongeur en situation de handicap majeur)

Le stage d'évaluation formative « supérieure » est accessible aux enseignants de niveau minimum E2 dans le Code du Sport. Il s'effectue au cours d'un stage de 5 jours (consécutifs ou non), composé d'une partie théorique et une partie pratique de 4 plongées avec des PESH en situation de handicap majeur.

- La partie théorique est constituée de 3 modules :
 - Module 1 : les handicaps moteurs.
 - Module 2 : les handicaps sensoriels.
 - Module 3 : les handicaps cognitifs, mentaux, psychiques et les troubles envahissants du développement et du comportement.
- La partie pratique est constituée de 4 plongées d'enseignement avec des PESH en situation de handicap majeur, si possible variées (handicap moteur, sensoriel, cognitif, psychique...).

Cette formation doit permettre d'enseigner la plongée à des PESH en situation de handicap majeur dans une zone de profondeur pouvant aller jusqu'à 40 mètres, selon les aptitudes du plongeur et les prérogatives de l'encadrant.

La qualification délivrée à la suite de cette formation est l'EH2.

d. ENSEIGNANT POUR PLONGEUR EN SITUATION DE HANDICAP MAJEUR « EH2 »

ORGANISATION GENERALE

Les sessions de formation et évaluation EH2 sont organisées à l'échelon des clubs ou des structures commerciales agréées, des CODEP, ou des Comités Régionaux et Inter Régionaux, en formation continue ou sous la forme d'une évaluation formative ponctuelle.

La formation doit s'effectuer majoritairement en milieu naturel.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Etre titulaire d'une licence FFESSM en cours de validité.
- Etre âgé de 18 ans au moins.
- Etre titulaire du niveau Initiateur Club de la FFESSM et du Guide de Palanquée au minimum.
- Présenter un certificat médical de non-contre indication à la pratique de la plongée subaquatique de moins d'un an délivré par un médecin fédéral ou un médecin spécialisé tel que défini dans l'annexe 1 du Règlement Médical Fédéral, ou un médecin du sport (CES, Capacité ou DU). Ce certificat devra être présenté dès l'entrée en formation.
- Etre en possession du EH1 et avoir validé quatre plongées d'encadrement d'un PESH.
- Présenter sa carte de RIFA P

FORMATEURS ET JURY

Les Moniteurs Formateurs MFEH1 ou 2 sont les formateurs et les évaluateurs des EH2.

Un Délégué de la CTR - Moniteur Formateur MFEH2 - est présent pendant toute la formation. Il est chargé de vérifier les dossiers des candidats, la conformité du déroulement de la formation et de l'évaluation. Il peut participer à la formation et à l'évaluation des candidats.

La constitution d'une équipe de formateurs est à privilégier. L'accueil de « personnes ressources » spécialisé dans le handicap moteur ou sensoriel est fortement conseillée (spécialistes de la CMPN, spécialistes ou médecins de la FFH, spécialistes ou médecins de la FFSA ...).

DELIVRANCE DE LA QUALIFICATION

La qualification de « EH2 » est délivrée par le club, sous la signature du moniteur MFEH1 ou MFEH2.

HANDISUB – mise en place

Le club doit enregistrer le brevet sur le site internet <www.ffessm.fr> pour que le siège national puisse éditer la carte EH2 FFESSM/FFH et l'adresser au candidat. Le siège national garde en archive les informations concernant les brevets.

FORMATION ET EVALUATION

Le niveau EH2 atteste de compétences. Ces compétences ou "savoir-faire" caractéristiques de ce niveau sont les conditions **minimales** d'accès aux prérogatives définies par la FFESSM, en cohérence avec le Code du Sport.

Les compétences attendues sont définies par un titre générique (bandeau) qui regroupe des connaissances et des savoir-faire convergents. Ces capacités sont énumérées point par point et sont accompagnées de commentaires permettant d'en établir les limites. Des activités envisageables dans le cadre de l'acquisition des compétences sont définies.

Les formateurs valident 3 modules sur les handicaps moteurs « majeur », les handicaps sensoriels, les handicaps cognitifs, mentaux et psychiques. Les formateurs peuvent organiser leur enseignement des modules d'une manière globale ou séparée.

e. CONTENUS DE FORMATION « EH2 »

Compétence n° 1 : PEDAGOGIE THEORIQUE

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
Réglementation et connaissance des handicaps : Module 1 : moteur « majeur ». Module 2 : sensoriels. Module 3 : cognitif, psychique et mental. Multi handicaps.	Etat/FFESSM/FFH. Différences entre situation de handicap modéré et majeur en plongée. Connaissances théoriques des différents handicaps, compréhension et limitations de la CMPN. Notions du handicap « invisible ».	Informé et donner du sens à l'action. Les 3 modules peuvent être enseignés séparément.
Organiser l'accueil. Savoir gérer les « crises ».	Anticiper les besoins matériels et ou humains, connaître les réglementations, connaître la signalétique pododactile ou sonore. Connaître les moyens de gestion des problèmes possibles ...	Ne pas organiser de formation dans un lieu « inaccessible ». Attention aux lieux stressants pour les « psy ». Privilégier les environnements adaptés ...

Compétence n° 2 : PEDAGOGIE PRATIQUE

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
Organisation de plongées avec les 3 types de handicap. Organiser les mises à l'eau. Savoir encadrer. Savoir équiper. Organiser les sorties de l'eau.	Les modules peuvent être séparés.	Aller jusqu'à la gestion de l'accueil général et de l'adaptation des lieux.
Mise en situation personnelle de handicap moteur / sensoriel. Sauvetage d'un PESH « majeur ».		

Compétence n° 3 : ORGANISATION D'UN STAGE DE FORMATION

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
Etre capable d'organiser une formation de PESH1, 2 ou 3, constituée de PESH « majeur ».	Progression et planification en tenant compte des handicaps majeurs.	Informations et méthodes. Réunir des handicaps des 3 types : moteur majeur, sensoriels et mentaux.
Communication et évaluation.	Savoir en faire la publicité	Utilisation des moyens fédéraux.
Planification selon les possibilités matérielles. Constitution du groupe de travail et du jury	Trouver les ressources et les équipements. Rassembler les intervenants et les PESH « majeurs ».	Envisager les locations de piscine, bateau, centre, et leurs disponibilités. Contacts et convocations.
Validation des qualifications et émission des cartes FFESSM/FFH Handicap.	Utilisation du site.	Montrer les manipulations. Respecter les délais.

3. MISE EN PLACE POUR FORMATEURS D'ENSEIGNANTS

a. LES FORMATEURS D'ENSEIGNANTS POUR PESH – MFEH1 ET MFEH2

Le MF1 ou MF2, titulaire de la formation complémentaire supérieure EH2 (enseignant pour tout plongeur en situation de handicap), peut obtenir respectivement sa qualification de MFEH1 ou de MFEH2 à la suite d'un stage complémentaire.

QUALIFICATIONS MFEH1 et MFEH2

Les titres d'Enseignants pour Personnes en Situation de Handicap sont des qualifications et non pas des brevets.

Ces qualifications sont hiérarchiques puisqu'elles sont complémentaires (on doit être EH1 avant EH2 et EH2 avant MFEH1 etc.).

Les formations s'effectuent, entre autre, lors d'une participation à un stage de formation EH2 avec encadrement de plongées et enseignement de plusieurs cours pratiques et théoriques.

La formation sera supervisée par un Moniteur MFEH2, responsable du stage qui validera les compétences nécessaires.

Il est demandé de justifier depuis l'obtention de la qualification d'EH2 de 4 plongées avec des PESH à handicap majeur.

MFEH1

Il est le formateur des enseignants EH1 et EH2 et délivre les qualifications élémentaires et supérieures. Il peut intervenir dans les formations de MFEH1.

Un MF1 peut devenir MFEH1 après :

- Sa formation et sa qualification EH2
- Avoir participé activement avec l'équipe des formateurs à un stage complet de formation EH2 comme indiqué dans le cursus de formation (voir ci-après).
- Avoir rédigé un mémoire sur la plongée en situation de handicap.

Ses missions sont alors de :

- Organiser un stage de formation EH1 ou EH2.
- Etre tuteur d'un EH1 ou EH2.
- Intervenir dans une formation de MFEH1.

b. MONITEUR FORMATEUR D'ENSEIGNANTS POUR PESH – MFEH1

Le stage d'évaluation formative des MFEH1 se déroule pendant une formation de EH2, en présence d'un MFEH2.

Des séances additionnelles à ce stage peuvent exister.

ORGANISATION GENERALE

Les sessions de formation et évaluation MFEH1 sont organisées par la CTN ou par les Comités Régionaux et Inter Régionaux, à l'occasion d'un stage de EH2.

La formation doit s'effectuer majoritairement en milieu naturel.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Etre titulaire d'une licence FFESSM en cours de validité.
- Etre âgé de 18 ans au moins.
- Etre titulaire du niveau MF1 au minimum.
- Présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique de la plongée subaquatique de moins d'un an délivré par un médecin fédéral ou un médecin spécialisé tel que défini dans l'annexe 1 du Règlement Médical Fédéral, ou un médecin du sport (CES, Capacité ou DU). Ce certificat devra être présenté dès l'entrée en formation.
- Etre en possession du EH2 et avoir validé des qualifications de PESH.

FORMATEURS ET JURY

Les Moniteurs Formateurs MFEH1 ou 2 sont les formateurs et les évaluateurs des MFEH1.

Un Délégué de la CTN ou de la CTR - Moniteur Formateur MFEH2 - est présent pendant toute la formation. Il est chargé de vérifier les dossiers des candidats, la conformité du déroulement de la formation et de l'évaluation. Il peut participer à la formation et à l'évaluation des candidats.

La constitution d'une équipe de formateurs est à privilégier. L'accueil de « personnes ressources » spécialisées dans le handicap moteur ou sensoriel est fortement conseillée (spécialistes de la CMPN, spécialistes ou médecins de la FFH, spécialistes ou médecins de la FFSA ...).

DELIVRANCE DE LA QUALIFICATION

La qualification de « MFEH1 » est délivrée par la CTR, sous la signature du moniteur MFEH2.

La CTR enregistre le brevet sur le site internet <www.ffessm.fr> selon les modalités en vigueur pour que le siège national puisse éditer la carte MFEH1 FFESSM/FFH et l'adresser au candidat. Le siège national garde en archive les informations concernant les brevets.

DUPLICATA

Les duplicata des cartes MFEH1 FFESSM/FFH sont délivrés par le siège national de la FFESSM.

FORMATION ET EVALUATION

Le niveau MFEH1 atteste de compétences. Ces compétences ou "savoir-faire" caractéristiques de ce niveau sont les conditions **minimales** d'accès aux prérogatives définies par la FFESSM, en cohérence avec le Code du Sport.

Les compétences attendues sont définies par un titre générique (bandeau) qui regroupe des connaissances et des savoir-faire convergents. Ces capacités sont énumérées point par point et sont accompagnées de commentaires permettant d'en établir les limites. Des activités envisageables dans le cadre de l'acquisition des compétences sont définies.

c. CONTENUS DE FORMATION MFEH1

Compétence n° 1 : PEDAGOGIE THEORIQUE

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
Etre capable de former des EH1 et des EH2	Savoir enseigner les différences entre situation de handicap modéré et majeur pour la plongée. Savoir enseigner les 3 modules.	Agir au sein d'un stage de formation de EH2. L'utilisation de personnes « ressource » est possible.
Savoir enseigner l'organisation des formations, et des validations.	Procédures de déclaration, organisation, planification, traçabilité, publicité, faisabilité ...	
Etre capable d'être le directeur de stage des formations de EH2.	Organisation avant, pendant et après la formation.	
Etre capable d'intervenir dans des formations de MFEH1.	Connaissances personnelles, pédagogie ...	

Compétence n° 2 : PEDAGOGIE PRATIQUE

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
Etre capable d'enseigner l'organisation des plongées de formation des stages PESH.	Il s'agit de travailler les différents handicaps pour la plongée (modéré / majeur), et les différentes profondeurs.	Piscine et milieu naturel.

Compétence n° 3 : ORGANISATION D'UN STAGE DE FORMATION

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
Posséder les connaissances théoriques et pratiques.	Les documents sont utilisables.	Limiter au domaine de la plongée PESH à la FFESSM.
Rédiger un mémoire sur la formation des PESH ou des MFEH1.	Le sujet peut être proposé par les formateurs ou par le candidat.	

4. CONCLUSION

a. STAGE DE FORMATION EH1

L'organisateur doit avertir le Président de la CTR au moins un mois avant la session.

Les sessions d'EH1 sont organisées à l'échelon des clubs sous la forme d'une évaluation formative ou sous la forme d'un examen ponctuel. Ce stage se déroule sur 2 jours consécutifs ou pas comprenant la partie théorique et 2 plongées (dont 1 en situations handicapantes pour les stagiaires et 1 avec des plongeurs en situation de handicap modéré).

Au moins un MFEH1 FFESSM, nommé par le Président de la CTR ou par son représentant.

Lorsque le stage reçoit des stagiaires Moniteur Formateur (MFEH), un MFEH2 doit être présent.

b. STAGE DE FORMATION EH2

Les sessions de formation et évaluation EH2 sont organisées à l'échelon des clubs ou des structures commerciales agréées, des CODEP, ou des Comités Régionaux et Inter Régionaux, en formation continue ou sous la forme d'une évaluation formative ponctuelle (35 heures).

La formation doit s'effectuer majoritairement en milieu naturel.

L'organisateur doit avertir le Président de la CTR au moins un mois avant la session (mention oublier dans le MFT mais qui serait bon de respecter. Car la CTR doit déléguer un représentant et sans renseignement sur le stage la CTR ne pourra pas déléguer son représentant et donc invalidera le stage !!).

Les Moniteurs Formateurs MFEH1 ou 2 sont les formateurs et les évaluateurs des EH2.

Un Délégué de la CTR - Moniteur Formateur MFEH2 - est présent pendant toute la formation. Il est chargé de vérifier les dossiers des candidats, la conformité du déroulement de la formation et de l'évaluation. Il peut participer à la formation et à l'évaluation des candidats.

c. STAGE DE FORMATION MFEH1

Le stage d'évaluation formative des MFEH1 se déroule pendant une formation de EH2, en présence d'un MFEH2.

Les sessions de formation et évaluation MFEH1 sont organisées par la CTN ou par les Comités Régionaux et Inter Régionaux, à l'occasion d'un stage de EH2 (35 heures).

La formation doit s'effectuer majoritairement en milieu naturel.

Les Moniteurs Formateurs MFEH1 ou 2 sont les formateurs et les évaluateurs des MFEH1.

Les formations s'effectuent, entre-autre, lors d'une participation à un stage de formation EH2 avec encadrement de plongées et enseignement de plusieurs cours pratiques et théoriques.

La formation sera supervisée par un Moniteur MFEH2, responsable du stage qui validera les compétences nécessaires.

Un Délégué de la CTN ou de la CTR - Moniteur Formateur MFEH2 - est présent pendant toute la formation. Il est chargé de vérifier les dossiers des candidats, la conformité du déroulement de la formation et de l'évaluation. Il peut participer à la formation et à l'évaluation des candidats.

d. EXEMPLE DE STAGE DE FORMATION EH2/MFEH1

Prenons l'exemple d'une sortie en milieu naturel. Il peut être envisageable (même conseillé pour simplifier le déroulement du stage) de traiter la partie théorique avant de partir.

Sur place les stagiaires MFEH 1 seront les encadrant des stagiaires EH2. L'ensemble du stage sera supervisé par un ou plusieurs MFEH2

Les MFEH 1 prenant la gestion et l'organisation de l'ensemble du stage, de A à Z.